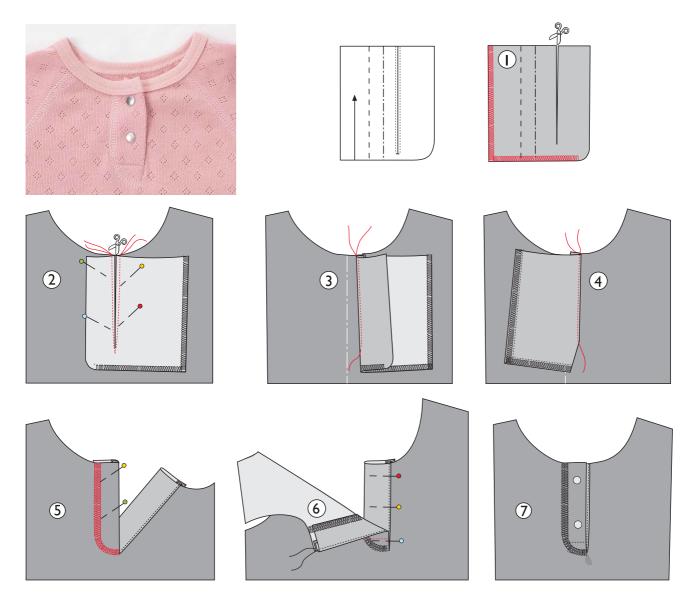
OTTOBRE design 1/2020, modèle 1



Fixer au fer l'entoilage sur la parmenture de patte et fixer au fer également une bande étroite d'entoilage sur l'envers du devant, le long du repère de la fente. Voir les endroits grisés sur les schémas à petite échelle.

- 1. Surfiler le côté rectiligne et le bord inférieur de la parmenture de patte. Entailler la fente sur la parmenture comme indiqué sur le patron.
- 2. Epingler la parmenture sur le devant, endroit contre endroit (placer la fente de la parmenture à gauche de la ligne de milieu-devant du devant). Piquer au point droit le long des côtés et du bas de la fente avec des marges de couture de 3 mm. Entailler la fente sur le devant entre les rangées de points.
- **3 et 4.** Sous-piquer les marges de couture de chaque bord de la fente à la parmenture, près de la couture.
- **5.** Plier la parmenture vers l'envers du devant. Surpiquer le bord droit arrondi de la parmenture au devant à la recouvreuse (5 fils) ou avec un point décoratif de votre machine à coudre, arrêter la couture en bas de la fente.

- 6. Plier la parmenture du bord gauche de la fente, envers contre envers, le long de la ligne de pliure du patron pour former la sous-patte. Faire chevaucher les bords de la patte puis piquer une rangée horizontale de points droits en bas de la patte, sur l'endroit et à travers toutes les épaisseurs, prendre la sous-patte dans la couture.
- 7. Fixer les boutons-pression sur la patte ou bien y coudre des boutons et des boutonnières.

© OTTOBRE design® | STUDIO TUUMAT OY

Les modèles, les instructions et les patrons sont uniquement destinés à un usage personnel par des couturiers amateurs. Toute utilisation commerciale ou industrielle est interdite. Les modèles, les instructions, les patrons, les schémas et les photographies sont protégés par les droits d'auteur. Le droit de les reproduire par quelques moyens ou sous quelques formes que ce soit est exclusivement réservé au titulaire du droit d'auteur. La copie du contenu de ce fichier sur des dispositifs tels que les supports numériques pouvant servir à la duplication ou au partage est également considérée comme de la reproduction. Tous droits réservés.

OTTOBRE